

Adrien-Gamache	Jason-Yves Caron-Michaud	Gérard-Filion	Ida Francœur
André-Laurendeau	Jean Beaulieu	Guillaume-Vignal	ABSENT
Antoine-Brossard	ABSENT	Hubert-Perron	Mariannick Archambault (s)
Armand-Racicot	ABSENT	Jacques-Ouellette	Isabelle Boutin (s)
Bel-Essor	ABSENT	Jacques-Rousseau	Guylaine Charron
Bourgeois-Champagnat	Sheila Ellien	Joseph-De Sérigny	AUCUN
Carillon	Tyna Phaneuf	Lajeunesse	Étienne Patenaude
Charles-Bruneau	Fernand Wong	Laurent-Benoît	À VENIR
Charles-LeMoynes	Geneviève Désilets	Lionel-Groulx	ABSENT
Christ-Roi	Nicola Grenon	Marie-Victorin (Brossard)	ABSENT
Curé-Lequin	ABSENT	Marie-Victorin (Longueuil)	ABSENT
D'Iberville	ABSENT	Maurice-L.-Duplessis	ABSENT
De La Mosaïque	Danny Hill	Mgr.A.-M.-Parent	Véronique Neuville
De la Rose-des-Vents	Angélique Paquette	Monseigneur-Forget	Francis Rodrigue
De Maricourt	Stéphane Riopel	Paul Chagnon	ABSENT
De Normandie	Simon Morin	Paul-De Maricourt	Valérie Bourgie
Des Mille-Fleurs	Philippe Duhaime	Pierre-D'Iberville	ABSENT
Des Petits Explorateurs	Nessrinn Elayoubi	Pierre-Laporte	Soizic Blanchard
Des Quatre-Saisons	Stéphanie Dugas	Préville	ABSENT
Des Saints-Anges	ABSENT	Rabeau	Ann-Marie Ryan
Du Jardin-Bienville	ABSENT	Sainte-Claire (Brossard)	Sorel Lorence Kanghem
Du Tournesol	ABSENT	Sainte-Claire (Longueuil)	Olivier Bourreau
Marcelle-Gauvreau	ABSENT	Saint-Jean-Baptiste	Madoussou Ouattara
Éi de Greenfield Park	Hélène Garon	Saint-Joseph	Christine Poisson (s)
Éi du Vieux-Longueuil	Stéphane Meikle	Saint-Jude	AUCUN
Éi Lucille-Teasdale	Hélène Garon (s)	Saint-Laurent	Olivier Coulombe
Éc. Prim. à voc. sportive	Claudiel Picard-Roy	Saint-Romain	ABSENT
Éc. rég. du Vent-Nouv.	AUCUN	Samuel-De Champlain	Abdelhakim Ouaz
Éc. sec. de l'Agora	AUCUN	Tourterelle	Caroline Ménard
École secondaire Saint-Edmond	AUCUN	Personnel	
École spécialisée des Remparts	AUCUN	Secrétaire administrative	Geneviève Brochu
Félix-Leclerc	ABSENT	Autres participants	
Gaétan-Boucher	Maxime Bleau	Directrice générale adjointe	Sylvie Caron
Gentilly	Hernan Angulo		
George-Étienne-Cartier	Maryse Villeneuve		
Georges-P. Vanier	Sylvain Pouliot		

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE/CONSTATATION DU QUORUM

L'ouverture de l'assemblée se fait à 19 h 25, le quorum est constaté.

2. PAROLE À LA PRÉSIDENTE / MOT DE BIENVENUE

La présidente offre une excellente année 2019 aux représentants, avec santé, bonheur et beaucoup de projets au comité de parents! Un ancien représentant, maintenant commissaire, M. Bruno Marcoux assiste à la rencontre de ce soir. Beaucoup de résolutions doivent être adoptées ce soir. La direction générale et l'exécutif ont aussi plusieurs réponses à donner aux questions reçues.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution N° CP-20190114-01

Sur proposition de Jean Beaulieu, l'ordre du jour est adopté sans modification.

Adoptée à l'unanimité

4. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CSMV

La directrice générale adjointe, M^{me} Sylvie Caron, n'a pas de suivi pour le moment.

Piscines en milieu scolaire

On rappelle qu'à la suite d'un accident mortel survenu en février 2018 dans une piscine scolaire de la CSDM, des recommandations ont été émises par un coroner. Entre autres, les cours de natation doivent s'offrir sous la supervision constante et simultanée d'un enseignant, qui donne le cours, et d'un sauveteur-surveillant « qui n'a d'autre tâche que de surveiller ». En aucun temps donc le surveillant de piscine ne doit aider l'enseignant. À ce jour, chacune des directions d'école ayant une piscine respecte cette recommandation. Les recommandations ont été remises au secrétariat général afin d'en faire la meilleure des lectures. Afin de bien répondre à ces recommandations, la CSMV avait suspendu temporairement les cours de natation en milieu scolaire. Les activités peuvent reprendre du moment où les écoles confirment se conformer.

Critère d'acceptation de dons

L'ensemble des dons est encadré par des lois fiscales. La CSMV est reconnue comme organisme de bienfaisance et peut remettre des reçus de don. Il ne reste que des questions quant à la posture éthique. Dans la question adressée à la direction générale, il était question d'une institution religieuse qui offre des dons en temps ou en bien. Tout ce qui est associé à une publicité n'est pas accepté. En aucun temps les établissements ne peuvent accepter un don en échange de promotion d'un organisme, par exemple. Il est toujours possible d'accepter des dons anonymes.

Frais de garde services de garde

Le service de l'organisation scolaire fera une présentation au mois de mars.

Portable

La direction générale a reçu une question quant à une politique sur ce qui peut être installé sur les tablettes électroniques ou ordinateurs portables prêtés aux élèves. La direction générale y reviendra plus tard

Suivi d'échéanciers

Les échéanciers pour les différents travaux entourant la construction de nouvelles écoles ne sont toujours pas déposés par les ressources matérielles. Les échéanciers seront déposés aux CE en premier.

Éducation à la sexualité

Tous les parents seront invités à une soirée d'informations par les ressources éducatives.

Déglaçage cours d'École et locaux polyvalents

Le comité de parents peut faire un avis non sollicité au conseil des commissaires, concernant le déglaçage des cours d'école et les locaux polyvalents.

PTRDI

Dans la résolution à adopter ce soir, la direction générale demande l'ajout d'un point : *QUE le CP accepte que des projets pédagogiques en partenariat avec les Centres de formation professionnelle de la CSMV soient vécus au sein des écoles secondaires André-Laurendeau et Gérard-Filion et en parascolaire à l'École innovatrice de l'Agora.*

5. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS (QUESTIONS POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE)

Le représentant de l'école Lajeunesse redemande des détails sur les échéanciers des travaux et de ne pas avoir eu accès aux données statistiques quantitatives qui ont permis l'élaboration des scénarios A, B et C. On lui répond qu'ils ne sont pas encore connus des ressources matérielles. Les membres du CE de Lajeunesse sont frustrés de ne pas avoir plus de détails sur les travaux.

La représentante de l'école Paul-De Maricourt demande s'il serait possible d'inclure, dans les prochains POS, les règlements municipaux concernant la hauteur des bâtiments permise, afin de prendre une décision plus éclairée. La direction générale prend note.

En se rendant à l'Hôtel de Ville de Brossard, le représentant de l'école Georges-P. Vanier en a profité pour voir si des demandes de permis avaient été faites pour l'école Georges-P. Vanier. Le représentant s'étonne de voir que des démarches sont en cour, alors que les échéanciers ne sont même pas connus. La direction générale confirme que les comités d'urbanisme des différentes villes de son territoire et le service des ressources matérielles sont en communication constante. Bien que les parents soient impliqués à plusieurs niveaux, ceux-ci ne sont pas consultés à toutes les étapes.

Le représentant de l'école Saint-Laurent demande s'il serait possible que les parents soient consultés pour la planification des travaux. La direction générale prend note.

Le représentant de l'école Saint-Laurent s'informe si les écoles sont dotées de détecteurs de monoxyde de carbone. M^{me} Caron ne sait pas s'il y a un répertoire tenu par la CSMV. Elle s'informera et reviendra avec la réponse. Un représentant répond que les détecteurs de monoxyde de carbone répondent à la demande du ministère de la Famille et non du ministère de l'Éducation.

La représentante de l'école Rabeau s'inquiète du problème de circulation entourant l'école. Elle demande si elle doit s'adresser à la CSMV ou la municipalité pour régler la situation. M^{me} Caron suggère de diriger la question au service des ressources matérielles. M^{me} Caron communiquera avec la direction de l'école Rabeau pour la mettre en communication avec ce service.

La représentante de l'école Rabeau considère que le service de garde est un parent pauvre du système de locaux polyvalents. Les éducateurs éprouvent de la difficulté à organiser des activités. La CSMV souhaite, dans les plus brefs délais, redonner tous les locaux polyvalents aux écoles, pour le SDG, mais aussi pour les spécialistes. La CSMV est très aux aguets de cette problématique.

La représentante de l'école Paul-De Maricourt demande s'il existe un protocole à la CSMV qui assure la transmission et la continuité du travail lorsqu'il y a changement de direction en cours d'année. Il n'existe pas de protocole, mais de bonnes pratiques.

La représentante de Paul-De Maricourt demande dans quelle mesure la CSMV est impliquée dans les démarches pour le club des petits déjeuners. M^{me} Caron vérifiera.

La représentante de l'école Pierre-Laporte questionne le plan de circulation de l'école après s'être fait refuser, pour diverses raisons, l'installation d'un débarcadère ou passage pour piétons par la Ville. La CSMV peut discuter avec leur vis-à-vis à la Ville, mais cette dernière peut faire une action de non-recevoir. On suggère à la représentante de s'adresser à son conseiller municipal.

Le représentant de l'école des Mille-Fleurs demande si le nombre de classes de maternelle est régi par la CSMV. La CSMV priorise le rassemblement des élèves du préscolaire à un même endroit.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

6.1 Adoption du procès-verbal du 17 décembre 2018

Résolution N° CP-20190114-02

Sur proposition de M^{me} Valérie Bourgie, appuyé par M. Olivier Coulombe, le procès-verbal du 17 décembre 2018 est adopté avec les modifications indiquées lors de la lecture.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Suivis des procès-verbaux

Il n'y a pas d'autres suivis que ceux apportés à la présente rencontre.

7. CALENDRIERS SCOLAIRES 2019-2020

Résolution N° CP-20190114-03

CALENDRIERS SCOLAIRES 2019-2020

CONSIDÉRANT la présentation faite par la Commission scolaire Marie-Victorin du projet de calendriers scolaires 2019-2020 lors du comité de parents du 29 octobre 2018;

CONSIDÉRANT les différents échanges survenus par la suite au sein du comité de parents, en outre par rapport aux inquiétudes exprimées quant à la disponibilité des activités lors de la Semaine de relâche et quant au vécu lors de la journée du 1^{er} novembre tant par les enfants que les enseignants;

IL EST RÉSOLU PAR LE COMITÉ DE PARENTS, SUR PROPOSITION DE M. SYLVAIN POULIOT ET APPUYÉ PAR M. OLIVIER COULOMBE DE RECOMMANDER CE QUI SUIT :

QUE le Conseil des commissaires adopte le projet de calendriers scolaires 2019-2020 tel qu'il a été présenté, en prenant en considération les éléments qui suivent pour ce projet-ci ou à tout le moins pour les suivants;

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin, lors de la rédaction des projets de calendriers, s'assure systématiquement de ne pas faire coïncider la Semaine de relâche avec celle de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

QUE la journée pédagogique du mois d'octobre soit préférablement déplacée le 1^{er} novembre, si le 1^{er} novembre n'est pas un samedi ou un dimanche.

Adopté à l'unanimité

8. PTRDI 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022

Sous la proposition de M. Fernand Wong, appuyé par M. Jean Beaulieu, la phrase *QUE le CP accepte que des projets pédagogiques en partenariat avec les Centres de formation professionnelle de la CSMV soient vécus au sein des écoles secondaires André-Laurendeau et Gérard-Filion et en parascolaire à l'École innovatrice de l'Agora* est ajoutée.

Résolution N° CP-20190114-04

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN 2019-2020, 2020-2021 ET 2021-2022 ET LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES

CONSIDÉRANT que le Comité de parents, selon l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique, doit être consulté à chaque année sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes, ainsi que les actes d'établissement, et ce, conformément à l'article 39 de cette même loi;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée par la Commission scolaire Marie-Victorin;

IL EST PROPOSÉ PAR M. OLIVIER COULOMBE ET APPUYÉ PAR M^{ME} GUYLAINE CHARRON QUE LE COMITÉ DE PARENTS DE LA CSMV :

QUE le CP accepte que des projets pédagogiques en partenariat avec les Centres de formation professionnelle de la CSMV soient vécus au sein des écoles secondaires André-Laurendeau et Gérard-Filion et en parascolaire à l'École innovatrice de l'Agora;

RECOMMANDE au Conseil des commissaires l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire Marie-Victorin pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, la liste des écoles et des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes ainsi que les actes d'établissement tels que présentés.

Adopté à l'unanimité

9. POS-SACRÉ-CŒUR

Tous les parents n'ont pas été sondés étant donné le temps imparti.

Résolution N° CP-20190114-05

PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE PRIMAIRE, SECTEUR SACRÉ-CŒUR

CONSIDÉRANT la présentation faite en comité de parents des hypothèses A et B par la CSMV et l'hypothèse C avancée par le Conseil d'établissement de l'école Adrien-Gamache et définie comme suit;

Hypothèse C : *Utilisation du nouveau bâtiment comme deuxième pavillon de l'école Adrien-Gamache;
Bâtiment actuel utilisé pour le préscolaire et le 1^{er} cycle;
Nouveau bâtiment utilisé pour les 2^e et 3^e cycle.*

CONSIDÉRANT l'avis écrit produit par le Conseil d'établissement de l'école Adrien-Gamache transmis à la Commission scolaire Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT le témoignage sur les discussions au Conseil d'établissement de l'école Carillon rapporté par leur représentante;

CONSIDÉRANT les discussions tenues en comité de parents au cours desquelles les éléments suivants ont été soulignés :

- ni l'hypothèse A, ni l'hypothèse B ne parviennent à faire consensus;
- l'importance d'être proactif quant à l'établissement futur des maternelles 4 ans afin de prévoir leurs emplacements et de minimiser ainsi le besoin de réorganisations ultérieures;
- l'importance d'offrir au plus grand nombre l'accès à une école de secteur;
- l'avantage d'avoir suffisamment d'espace dans le projet qui sera retenu pour accueillir les groupes communautaires, d'autant plus que le secteur est largement défavorisé;
- l'expertise acquise par l'école Adrien-Gamache dans son milieu et la possibilité d'étendre naturellement celle-ci à deux sites;
- l'importance pour le comité de parents de favoriser l'option qui entraînera, à moyen et à long terme, le moins de réorganisation suite à l'accroissement éventuel de la population du secteur;
- l'intérêt d'offrir à une population moins favorisée l'accès à des infrastructures nouvelles et de qualité dans un esprit d'équité sociale;

CONSIDÉRANT la faible distance entre les deux bâtiments du projet, ayant ainsi un impact limité sur la séparation des fratries et que les deux sites auront la possibilité de mieux se coordonner pour diminuer ces impacts s'ils sont au sein d'une même unité administrative (par exemple par des ajustements discutés en CÉ);

CONSIDÉRANT qu'il existe déjà des précédents tout à fait fonctionnels et avantageux de découpage d'écoles par cycle du primaire sur plusieurs sites à la CSMV;

CONSIDÉRANT le peu d'impact au niveau du transport scolaire ou du nombre de marcheurs entre les différentes options, avantageant à la limite l'hypothèse C de quelques individus;

IL EST **RÉSOLU** PAR LE COMITÉ DE PARENTS, SUR PROPOSITION DE M. JASON CARON-MICHAUD ET APPUYÉ PAR M^{ME} TYNIA PHANEUF DE RECOMMANDER CE QUI SUIT :

QUE le Conseil des commissaires favorise l'hypothèse C telle que présentée par le Conseil d'établissement de l'école Adrien-Gamache;

QUE la CSMV poursuive sa réflexion pour trouver une autre manière d'offrir une école à vocation particulière dans le secteur, cette idée étant intéressante pour le territoire même si elle n'est pas celle que nous recommandons pour ce projet en particulier.

Adopté à la majorité

Pour : 32

Contre : 3

Abstention : 4

10. POS-GREENFIELD PARK

On suggère à l'exécutif d'écrire une résolution entourant les travaux pendant la présence élève. Sous la proposition de M^{me} Véronique Neuville et appuyé par M. Francis Rodrigue, les deux amendements

suivants sont ajoutés : *CONSIDÉRANT la difficulté soulevée par le CÉ de l'école Lajeunesse afin d'obtenir le détail des travaux pour la nouvelle école; et QUE la CSMV s'organise pour que les travaux soient terminés avant septembre 2019 ou, si ce n'est pas possible, que d'éventuels travaux entre septembre 2019 et juin 2020 n'aient pas d'impact lors de la présence élève.*

Résolution N° CP-20190114-06

PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE PRIMAIRE, SECTEUR GREENFIELD PARK

CONSIDÉRANT les hypothèses A, B et C présentées par la Commission scolaire au comité de parents;

CONSIDÉRANT l'avis défavorable de la CSMV en ce qui a trait à l'hypothèse A;

CONSIDÉRANT les avis unanimement favorables à l'hypothèse B déposés par les Conseils d'établissement de Lajeunesse et Pierre-Laporte ainsi que par l'avis présenté par la Table de Vie de Quartier de LeMoynes;

CONSIDÉRANT les échanges tenus au sein du comité de parents;

CONSIDÉRANT l'importance de préserver l'apport communautaire et l'atout que représente tout particulièrement dans ce milieu l'attachement au quartier;

CONSIDÉRANT la difficulté soulevée par le CÉ de l'école Lajeunesse afin d'obtenir le détail des travaux pour la nouvelle école;

IL EST **RÉSOLU** PAR LE COMITÉ DE PARENTS, SUR PROPOSITION DE M^{ME} GUYLAINE CHARRON ET APPUYÉ PAR M. SIMON MORIN DE RECOMMANDER CE QUI SUIT :

QUE le Conseil des commissaires favorise l'hypothèse B dans ce projet;

QUE la limite de territoire proposée dans l'hypothèse B soit ajustée afin d'inclure les deux côtés de la rue King-Edward dans le secteur de l'école Lajeunesse;

QUE la CSMV porte une attention particulière à amener le niveau de service à un meilleur niveau en ce qui a trait aux classes d'accueil lors de la réalisation de ce projet puisqu'il a déjà un manque de ressources professionnelles ressenties;

QUE la CSMV s'organise pour que les travaux soient terminés avant septembre 2019 ou, si ce n'est pas possible, que d'éventuels travaux entre septembre 2019 et juin 2020 n'aient pas d'impact lors de la présence élève.

Adopté à l'unanimité

11. PROGRAMME DE FORMATIONS

M^{me} Guylaine Charron invite les représentants à participer au prochain webinaire qui se tiendra le 6 février 2019 sur Loi sur l'instruction publique. Une grande formation offerte à tous les membres des CÉ ainsi qu'à tous les parents souhaitant participer au projet éducatif de leur école se tiendra le mercredi 30 janvier à 19 h 15 à la salle Flore Laurentienne du centre administratif de la CSMV. La formation est offerte par le CP en collaboration avec la FCPQ.

12. SOUS-COMITÉS

Les comités sont en fonction. Ceux qui se sont inscrits ont reçu des courriels d'invitation.

12.1 Avancement des comités

Les sous-comités se rencontrent et avancent leurs discussions.

12.2 Sous-comité réforme des commissions scolaires

L'exécutif du CP entend commencer à recueillir des informations et la position des parents quant à la réforme annoncée des commissions scolaires. Ainsi, lorsqu'un projet de loi sera déposé à cet effet, le CP sera prêt à se prononcer par mémoire et à faire valoir son avis. Les membres désirant s'impliquer dans un comité à ce sujet doivent s'adresser aux membres de l'exécutif.

13. SOUPER DU COMITÉ DE PARENTS

La directrice de l'École Hôtelière est en deuil, et le CP est en attente d'une réponse de M^{me} Caron. Un ordre du jour a été créé pour la soirée. Le souper aura lieu au mois de mars.

14. PROJET CENTRE-VILLE DE LONGUEUIL (PLÉNIÈRE)

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

15. PAROLES

15.1 Aux représentants de la FCPQ

M^{me} Ida Francoeur souligne que le formulaire à remplir pour recommander des parents bénévoles pour le prix *Distinction Reconnaissance de la FCPQ* sera envoyé dans le courriel de suivi. Lors d'un CP, le comité de parents sélectionnera un dossier, parmi toutes les candidatures reçues, qui sera envoyé au gala de la FCPQ. Les candidats doivent avoir un enfant qui fréquente une école de la CSMV. Par ailleurs, l'exécutif fait savoir que toutes les candidatures reçues seront honorées au CP, par un prix reconnaissance. Ce sont aux membres des différents CÉ de discuter de cela afin de faire des recommandations.

15.2 Aux parents-commissaires

M. Nicola Grenon résume quelques points de la rencontre du 26 novembre.

Élections aux différents comités : comité exécutif, comité de révision, comité de vérification, comité des ressources humaines, comité d'éthique et gouvernance et comité consultatif sur le transport. Au moins un parent-commissaire est membre de chacun de ces comités.

Reddition de compte sur la délégation de pouvoir, pour permettre aux membres de la direction générale d'agir au nom de la commission scolaire.

Autorisation de modifier le contrat entourant le PEVR étant donné que le mandat de M^{me} Désorcy s'est étendu et dépassait 110 000 \$.

Prolongation du protocole d'entente avec la Ville de Brossard afin de finaliser la négociation quant à la nouvelle entente sur l'utilisation des immeubles et équipements.

Octrois de contrats. Assermentation des parents-commissaires.

Sécurité de l'information : Nomination du responsable de la sécurité de l'information et du coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents, respectivement Me Maeva Ferrer-Sterlin et M. Samuel Valiquette. (Substitut: M^{me} Sylvia Vigneault).

Autorisation pour conclure un contrat d'une durée plus grande que 3 ans : Appel d'offres - Fibre optique école secteur Vauquelin (20 ans, soit la durée de vie prévue).

Nouvelle école primaire de Saint-Hubert (8370, avenue Gervais) : Composition du nouveau CÉ : 5 parents, 2 enseignants, 1 non-enseignant, 1 soutien, 1 service de garde.

École Gérard-Filion : Aliénation par emphytéose d'une parcelle de terrain pour permettre un projet de Centre sportif financé par le privé.

Demandes de révision de décision : deux décisions sont maintenues.

Adoption de plusieurs résolutions liées au dossier des terrains pour construire les écoles. Résumé complet : <https://drive.google.com/file/d/1vdD3uOpjNhykBSauVws1SDn02IGT8Q9j/view?usp=sharing>.

15.3 Aux représentants du CCSEHDAA

M^{me} Ida Francoeur précise que la rencontre est cette semaine, elle fera un compte rendu au prochain CP.

15.4 Au représentant du comité consultatif de transport des élèves

M. Olivier Bourreau résume la première rencontre du comité consultatif de transport des élèves qui s'est tenue le 8 janvier. Le représentant a transmis les différentes inquiétudes des parents. Sur l'ordre du jour de ce comité se trouve un point *comité de parents*.

La CSMV a confirmé que le service à la clientèle du service de transport de la CSMV ferme à 18 h et la CSMV assure que le service ne ferme que lorsqu'ils ont l'assurance qu'il n'y a plus d'autobus en fonction.

Deuxième priorité : optimisation des parcours. La CSMV à l'intention d'implanter des logiciels à l'avenir pour faciliter le travail : évaluation des routes, suivi des autobus par exemple. Il n'existe pas de logiciel pour le moment, les trajets sont faits « à la main ».

Une nouvelle réglementation de la sécurité routière sera applicable à compter du 18 avril 2019 :

- À compter d'avril 2019, une nouvelle mesure du Code de la sécurité routière sera en vigueur. La loi exigera que l'enfant mesure au moins 145 cm ou soit âgé d'au moins 9 ans pour utiliser la ceinture de sécurité seule.

On parle d'environ 130-140 élèves concernés dans la CSMV. Ceci peut engendrer des changements dans l'organisation des véhicules à cause de l'espace pris par les bancs.

Le service de transport transporte 16 371 élèves. Si les autobus ne sont pas pleins, les places restantes sont vendues à des élèves qui ne se qualifiaient pas au transport et sans modifier le trajet de l'autobus.

L'offre de transport du midi est obligatoire. Mais depuis 7 ans, le service n'est pas offert faute de demande. Un seul enfant est transporté en berline.

Suivi budgétaire. Le déficit attendu est doublé en 2018-2019. Déficit dû aux engagements avec les transporteurs. Ne peut pas se résoudre à cause de la Loi. Le comité de transport espère que la réorganisation des trajets diminuera le déficit. Aucune économie n'est envisagée pour le service de transport par la CSMV.

Garde partagée. Le service de transport peut obtenir une dérogation si possible en cas de garde partagée.

Collèges privés. La CSMV transporte aussi les élèves des collèges privés. La facturation est bénéficiaire et permet de rentabiliser le service. Depuis que le gouvernement a baissé la subvention accordée pour le transport des élèves du secteur privé, cette clientèle avait chuté de 50 %.

La CSMV paie les autobus : Frais annuels et kilométriques.

La commission scolaire essaie de respecter le minimum de temps de parcours à 60 minutes. Il y aurait un maximum de marche de 350 mètres à parcourir par les élèves transportés, de leur domicile à l'arrêt d'autobus. Cette information reste à confirmer

La CSMV explique les retards si importants à cause notamment du grand roulement de personnel. Bien que le transporteur ait des personnes disponibles en cas d'absence d'un chauffeur, il arrive que le transporteur ne trouve pas assez de remplaçants. Les parcours sont aussi plus longs.

Le service de l'organisation scolaire et du transport propose de faire une présentation au CP.

Tous les chauffeuses et chauffeurs doivent avoir un certificat de compétence pour conduire. En outre, la CSMV demande que les chauffeurs suivent une formation de base au sujet des problèmes de comportement généralement rencontré avec les élèves.

Il existe aussi une formation d'une demi-journée au sujet des élèves à besoins particuliers. Afin qu'une école puisse obtenir une telle formation de la part de la CSMV, elle doit simplement en faire la demande.

La prochaine du comité consultatif de transport des élèves se tiendra le 9 avril 2019.

M. Bourreau demande aux représentants de lui faire parvenir leurs questions, ou les points qu'ils désirent aborder. Les questions doivent être le plus précises possible.

Le document de statistiques se trouve dans le dossier [partage](#).

15.5 Au trésorier

Résolution N° CP-20190114-07

DON DU PORTABLE DÉSUET

CONSIDÉRANT l'acquisition de nouveau matériel informatique;

CONSIDÉRANT l'âge du portable;

CONSIDÉRANT que ledit portable sera nettoyé entièrement;

IL EST **RÉSOLU** PAR LE COMITÉ DE PARENTS, SUR PROPOSITION DE M. JEAN BEAULIEU ET APPUYÉ PAR M. DANNY HILL DE RECOMMANDER CE QUI SUIT :

QUE le comité de parents cède ledit ordinateur portable à un organisme caritatif situé sur le territoire de la CSMV, organisme prioritairement lié à l'éducation.

Adopté à l'unanimité

15.6 À la secrétaire

M^{me} Tyna Phaneuf enverra le courriel de suivi.

15.7 Aux représentants

Dans l'invitation à la formation sur le projet éducatif, il est inscrit que celle-ci est offerte aux parents membres des CÉ et professeurs membres des CÉ, mais la formation est offerte à tous les intéressés. L'invitation sera modifiée.

Le représentant de l'école Georges-P. Vanier est frustré de plusieurs réponses que sa direction lui donne. On lui demande de faire parvenir un courriel à l'exécutif.

Trois membres de l'exécutif du comité de parents rencontreront la direction générale de la CSMV et se portent porte-parole des commentaires, demandes et questions de l'ensemble des représentants.

Dans le [dossier partage](#), les représentants peuvent retrouver les archives d'anciens dossiers, la liste des acronymes et la liste des questions posées à la direction générale et les réponses reçues.

La représentante de l'École internationale de Greenfield Park aimerait que les écoles de semblable grosseur se rencontrent pour parler des transports, notamment. C'est justement lors du souper des représentants que ces derniers pourront discuter de points précis.

M^{me} Maryse Villeneuve propose de mettre le lien vers le document PEVR sur la page Facebook du CP.

15.8 Au public

Il n'y a pas d'intervention du public.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 15.

*Ce procès-verbal a été rédigé par Geneviève Brochu,
secrétaire du comité de parents de la CSMV*

Ida Francoeur, présidente